



## **CONCLUSIONS**

### ***Deuxième Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux***

#### ***« Vers la construction d'un cadre référentiel de procédures pour la gestion et le contrôle de processus électoraux »***

*Caracas, les 11 et 12 juin 2009*

### **CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 1**

#### **THÈME A: REGISTRE ELECTORAL**

*1) Le registre électoral s'élabore selon la réalité juridique, politique, sociale et géographique de chaque pays. La correspondance des indications que l'on possède sur l'état civil des citoyens sont le résultat de sa structure organisationnelle et les temps d'exécution qui lui sont propres, selon chaque nation.*

*La synchronisation des données d'état civil dépend des réalités et des particularités de chaque pays, ce qui devrait être compris comme un élément naturel de cette base de données et non comme un élément de méfiance envers le système.*

*Cependant, les pays participants ont un objectif commun, qui est celui d'assumer les meilleures pratiques présentées, afin de promouvoir et de garantir l'inscription des électeurs ainsi qu'un meilleur service, afin d'accroître la participation politique et la confiance dans le système électoral.*

*À l'exception de:*



2) *Un effort doit être fait pour que les électeurs, les organisations politiques et la population en général, prennent conscience, connaissent et apprécient les nombreux processus qu'implique l'élaboration du registre électoral.*

*À l'exception de:*

3) *Demander que les processus exogènes du registre électoral soient perfectionnés, soit en ce qui concerne le cadre juridique, soit en sensibilisant les citoyens sur l'importance de mettre à jour leurs données personnelles comme, par exemple, le domicile.*

*À l'exception de:*

4) *Assurer des processus pour l'inclusion de populations traditionnellement exclues des registres civil et électoral, dans les pays où cette situation existe.*

*À l'exception de:*

### **THÈME B : SYSTÈME DE GESTION DES BUREAUX DE VOTE**

1) *Le critère fondamental pour la définition du local où s'exerce le droit de vote est l'accessibilité, définie par des caractéristiques démographiques géographiques, d'infrastructure et culturelles.*

*À l'exception de:*

2) *Il est important de faire connaître à l'avance l'emplacement des locaux où chaque personne va exercer son droit de vote. De même, il est nécessaire d'instruire les personnes, afin qu'elles puissent se diriger sans perte de temps à leur bureau de vote et ainsi optimiser les processus de suffrage.*



À l'exception de:

3) Le choix du local où a lieu le suffrage doit garantir le libre accès des électeurs et être dénué d'intérêts autres que l'exercice du droit de vote.

À l'exception de:

4) Un critère commun qui a été identifié c'est qu'il doit exister des limites maximum et minimum permettant l'ouverture et le bon fonctionnement des locaux électoraux, en tenant compte et en respectant les caractéristiques spéciales des communautés définies par chaque pays.

À l'exception de:

Point complémentaire: Étant donné la nécessité d'analyser la façon de résoudre les différends dans le cadre des processus électoraux, il est recommandé aux instances pertinentes interaméricaines d'inclure, pour son analyse, en plus des thèmes abordés, le thème de la justice électorale.

À l'exception de:

**TABLE # 2: POSTULATIONS // SELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE**

<b>Sujet B: Sélection de membres du bureau de vote</b>				
<b>Pays Intervenant</b>	<b>Procédures</b>	<b>Critères</b>	<b>Autres considérations</b>	<b>Observations générales</b>



			<b>pertinentes à ce sujet</b>	
Colombie Eduardo Orozco	<p>Les opérations d'installation et de constitution ont lieu en même temps.</p> <p>La date des élections est déterminée par l'autorité électorale.</p> <p>Les entreprises publiques et privées, les établissements d'enseignement sont priés de remettre des listes afin de sélectionner les jurés, composés de 3 jurés principaux et 3 suppléants, qui sont partie importante du processus vu qu'ils doivent assurer le fonctionnement des bureaux.</p>	<p>Les jurés sont choisis par tirage au sort. Une fiche de chaque juré choisi est imprimée.</p> <p>La formation a lieu au niveau municipal.</p> <p>La force publique veille sur les matériaux électoraux et les remet au responsable des registres de chaque municipalité.</p> <p>Dimanche le bureau de vote est inspecté afin de s'assurer qu'il est en fonctionnement.</p>	<p>Ils assurent l'installation et la constitution du bureau de vote à la date prévue, au moyen du matériel électoral avec tout ce dont les jurés ont besoin, après un contrôle de qualité.</p> <p>Les jurés ne reçoivent pas de paiement, mais la journée jour est compensée s'il s'agit d'un fonctionnaire public.</p> <p>la formation présente des inconvénients à cause de l'absence des jurés aux séances de formation.</p>	<p>Le système est manuel. Il n'y a pas de composants électroniques dans les élections.</p> <p>Le juré est pénalisé s'il n'accomplit pas ses fonctions.</p> <p>Les jurés peuvent organiser leur travail en équipe au bureau de vote, selon le type d'élection.</p>



	<p><i>Authentification de l'électeur au moyen du système de dactyloscopie, l'empreinte digitale de l'index gauche et droit, afin de les comparer avec la base de données locale qui appartient au bureau de vote.</i></p>	<p><i>Le scrutin manuel se fait en comptant les votes un par un ; aujourd'hui on compte sur un processus automatisé où les machines lisent le bulletin de vote et enregistrent le vote d'après la position du bulletin.</i></p>		
--	---	---	--	--



<i>Santa Lucia Mikel Flood</i>	<p><i>Les membres du BV comprennent deux personnes de chaque parti politique et deux personnes choisies par l'Etat</i></p> <p><i>Les membres doivent être des fonctionnaires publics de haut rang.</i></p> <p><i>Deux des membres doivent aider les handicapés à voter.</i></p>	<p><i>Vu qu'il s'agit d'un petit pays, les bulletins de vote sont distribués 24 heures avant les élections.</i></p> <p><i>L'élection a lieu durant un jour de la semaine, et le temps de votation peut se prolonger de 2 heures s'il y a encore des gens qui n'ont pas voté.</i></p> <p><i>Deux membres sont envoyés dans les hôpitaux afin de permettre aux personnes qui s'y trouvent de voter.</i></p>	<p><i>Ils encouragent la participation et les normes sont semblables à celles des autres pays.</i></p>	<p><i>Il est interdit aux médias d'entrer dans les bureaux de vote.</i></p>



		<i>Bureaux de vote mobiles.</i>		
<i>Nicaragua Adonay Jiménez</i>	<i>Ce n'est pas une obligation de voter, dès l'âge de 16 ans ils ont le droit de voter.</i>  <i>Les premier et deuxième membres des bureaux sont choisis des listes des partis, le troisième est choisi par un tirage au sort.</i>  <i>La formation a lieu un mois avant l'élection.</i>  <i>Il est identifié en tant</i>	<i>Cahier photographique et liste afin d'identifier les électeurs</i>		<i>Douze mille bureaux; 36 000 personnes formées.</i>



	<p><i>que membre du bureau et présente son certificat de formation.</i></p> <p><i>À la fin du processus de formation, il s'assera en tant que le seul responsable d'exercer ses fonctions de membre du bureau de vote.</i></p>			
<i>Equateur</i>	<p><i>Les institutions publiques et privées sont priées de remettre leurs registres de personnel afin de choisir les membres de la commission réceptrice des votes.</i></p>	<p><i>La commission est constituée le jour même et reçoit de l'armée le matériel électoral. Ils vérifient et installent le bureau.</i></p>	<p><i>Ceux qui ne votent pas et ne justifient pas leur absence sont pénalisés.</i></p> <p><i>les membres du bureau de vote reçoivent une rémunération.</i></p>	



	<p><i>La notification se fait par le site web, la publication dans les journaux et sur des listes.</i></p> <p><i>La formation se fait à travers les Conseils provinciaux.</i></p>		<p><i>L'armée assure la sécurité des bureaux de vote.</i></p> <p><i>Le matériel électoral est protégé par l'armée.</i></p>	
--	---	--	--	--

## **GRUPE #2 : POSTULATIONS // SÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE**

<b>Thème A: Postulations</b>				
<i>Pays intervenant</i>	<i>Procédures</i>	<i>Critères</i>	<i>Autres considérations pertinentes à ce sujet</i>	<i>Observations générales</i>
<i>Venezuela</i>	<p><i>Automatisée: exécute son processus à travers internet. Les candidats sont les responsables de créer le registre des candidatures</i></p>	<p><i>Efficace, vue la complexité du système électoral et le nombre d'organisations qui postulent. Rend plus facile aux candidats la réalisation de</i></p>	<p><i>Acceptation de la part d'organisations et citoyens postulés. Le logiciel doit être développé pour les techniciens de l'organe électoral.</i></p>	



<p>Venezuela</p>	<p>et le font dans tout le pays. Réception à travers les organes électoraux subalternes, Assemblées électorales. Cela se fait en temps réel et avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La construction d'une base de données avec les candidatures électroniques.</li> <li>-La distribution du processus aux assemblées.</li> <li>-L'octroi des responsabilités.</li> </ul>	<p>cette activité. Épargne financier. Sécurité: les postulacions sont certaines. Le caractère discrétionnaire des assemblées est éliminé. Le système peut être audité. Technologie propre.</p>		
<p>Colombie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La création des instruments électoraux avec les données obtenues.</li> <li>-La mise en place des conditions</li> </ul>	<p>Épargne financier. Capacité de réponse immédiate. Efficace, le temps destiné à la</p>		



<p>AG/ONU</p>	<p><i>pour l'éligibilité.</i></p> <p><i>La substitution des candidats est acceptée selon le cadre de la loi, tenant compte la connaissance publique du changement dans les postulations électorales.</i></p>	<p><i>création des instruments électoraux est diminué.</i></p>		
<p>Santa Lucia</p>	<p><i>Système d'inscription électronique des candidatures à travers internet. Requière l'acceptation postérieure. Le bulletin de vote est créé avec les données électroniques obtenues postérieurement. Il y a une dépuration faite</i></p>	<p><i>Décentralisation. Éthique: l'éthique est importante afin de permettre la réduction des</i></p>		<p><i>Relève l'importance du sujet et le besoin de réunir l'information partagée lors du forum tenu avec les autres pays de la région.</i></p>



<p><i>Fice/CNE Venezuela</i></p>	<p><i>par les organes de justice et de contrôle. Si un candidat mort il n'y aura pas une nouvelle élection, mais une répétition du bulletin de vote avec l'exclusion du candidat mort, uniquement quand le temps le permette. La recomposition des alliances au cas de rupture a un temps prévu.</i></p> <p><i>La présentation des candidatures</i></p>	<p><i>coûts financiers et d'éviter ainsi la répétition des élections.</i></p>		<p><i>Reconnait l'importance de l'échange d'information entre les Organes électoraux de chaque pays afin de faciliter l'amélioration des processus de postulation et la construction des normes et lois électorales.</i></p>
--------------------------------------	---	---	--	--



	<p><i>commence au niveau municipal. La dépuración des candidatures se fait afin d'éviter les contestations après le processus électoral. Les processus du Nicaragua et du Salvador sont similaires. Des procédures de substitution de candidats sont établies. Il n'y a pas d'effets à cause de rupture d'alliance, puisque dans l'île un seul cas a été enregistré et n'a pas eu de conséquences.</i></p>			
--	--	--	--	--



### **RESUME DU RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA TABLE 3 SUJET : FINANCEMENT ELECTORAL**

*Le sujet général, sur lequel les différents participants sont intervenus, était le problème que représente le besoin de contrôler le financement des organisations politiques et d'autres acteurs recevant des fonds destinés à des fins électorales, aussi bien durant la campagne politique, qu'en ce qui concerne les frais annuels de fonctionnement.*

*Pour cette réunion on a compté sur la participation des représentants des pays suivants : l'Argentine, la Colombie, Haïti, Le Salvador, le Honduras, la Jamaïque, le Mali, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou, sous la coordination du Directeur général du Bureau national de financement u Conseil national électoral de la République bolivarienne du Venezuela.*

*On peut conclure, d'une façon générale, qu'il existe un grand intérêt à atteindre un niveau approprié de contrôle du financement électoral. Malgré cela, il y a un manque flagrant de mécanismes permettant de réduire les risques de situations irrégulières en ce qui concerne l'obtention et l'utilisation des ressources électorales. Un de ces mécanismes pourrait être l'application de systèmes automatisés optimisant la supervision de la part des organismes de contrôle en facilitant l'accès à l'information nécessaire pour effectuer les évaluations pertinentes. AU vu de ce qui précède, le contrôle est centré sur l'aspect juridique concernant la limitation et la réglementation du financement pour ce qui est des montants, des délais et des bénéficiaires, mais sans en être arrivé au niveau des sanctions, dans la plus part des cas, qui permettent de persuader ces bénéficiaires sur le caractère contraignant du cadre légal établi à cette fin.*

*Souvent, l'organe de contrôle est externe à l'institution électoral et donc son fonctionnement ne dépend pas de la planification interne de celle-ci.*



*En général, le financement privé est difficile à contrôler. Dès lors, la tendance est à donner à l'État la responsabilité de financer la plupart de ces dépenses.*

### **PARAGRAPHE**

*La question générale sur laquelle sont intervenus les participants au débat sur le financement électoral était la nécessité de contrôler l'origine et la destination des ressources perçues par les organisations politiques et autres bénéficiaires de fonds, que ce soit pendant la campagne électorale que pour les dépenses annuelles de fonctionnement. En conclusion, on peut affirmer, d'une manière générale, qu'il existe un grand intérêt à atteindre un niveau approprié de contrôle du financement électoral. Or, on constate le manque de mécanismes qui permettraient de minimiser les risques d'irrégularités lors de l'obtention et la destination de ces ressources, en particulier si elles proviennent de sources privées. Il manque également des systèmes automatisés qui optimiseraient la supervision des organes de contrôle, centrée sur les aspects juridiques et visant essentiellement à limiter et réglementer le financement, notamment en matière de montants, délais et bénéficiaires. Dans la situation actuelle, la supervision n'a pas encore atteint le niveau de sanction nécessaire pour dissuader les éventuels infracteurs.*

### **SYNTHÈSE DU BUREAU 4, THÈME B : TRANSMISSION DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX**

*Conclusions:*

*Automatisation de l'envoi des procès verbaux. La réduction du temps dans les pays où l'automatisation du processus d'envoi des procès verbaux est mise en pratique, est remarquable. Pour la transmission de résultats il faut tenir compte de critères suivants :*



- *Sécurité: garantir l'impossibilité de modifier les données, afin d'éviter qu'elles soient manipulées par des instances externes avant d'arriver à son destin.*
- *Grande disponibilité : à partir de tests techniques qui garantissent la redondance et la continuité du service.*
- *Possibilité d'audit : il s'agit d'un processus de révision qui se fait avant, pendant et après l'événement électoral afin de vérifier la configuration correcte de tout dispositif, avec la participation de différents acteurs politiques.*
- *Grand rendement : capacité du réseau pour administrer de grandes quantités des procès transmis.*
- *Gestion du réseau : pour tout réseaux de transmission de résultats il faut une supervision et gestion adéquates afin de garantir le suivi du réseau de données.*

*Recommandations :*

*Afin d'améliorer les temps de totalisation et garantir l'intégrité de l'information, il est important de mettre en place l'automatisation du processus de transmission des résultats dans les processus de vote automatisés et manuels.*

### **GROUPE DE TRAVAIL # 5:**

#### **Résumé**

*Compte tenu de leur diversité géographique, culturelle et politique, chacun des pays présents ont décrit leurs processus électoraux d'une manière différente, ce qui a permis d'identifier des critères communs, ainsi que des procédures particulières. Il faut souligner que, selon leurs propres paramètres, chaque pays distribue le matériel électoral à travers d'entreprises privées de transport. La sauvegarde du matériel se trouve sous la responsabilité de la Force armée ou des départements de police. Le matériel électoral est reçu et vérifié par l'autorité électorale désignée. Le matériel et la documentation sont codés et énumérés. L'identification du matériel électoral se*



*fait à l'aide d'étiquettes et de listes de vérification dans le but d'assurer les emplacements précis. Les instruments électoraux son pratiques, simples et vérifiables. Ces instruments doivent être produits et distribué selon les critères de fiabilité, transparence et d'utilisation rationnelle.*